

DECISION de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

Affaire suivie par Monsieur BESEVAL Jean-Pierre

Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour stockage de matériaux du 7 juillet au 30 septembre 2022

Le Maire de la Commune de Séez, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée, le 27 juin 2022 par l'entreprise CCEA pour effectuer des travaux route du Col du Petit Saint-Bernard et permettre de stocker des matériaux sur la voie publique du 7 juillet au 30 septembre 2022.

OBJET

L'entreprise CCEA souhaite entreposer des matériaux, du 7 juillet au 30 septembre 2022, sur une partie de la parcelle AI 03 (partie avale du parking école maternelle) et sur les parcelles AI 394 – AI 23 – AI 24 (parcelles en amont du city).

DECIDE

Article 1er

D'autoriser l'entreprise CCEA à entreposer du matériel cité en objet et d'occuper au minimum, le domaine public conformément au plan ci-après.

Le dépôt des matériaux ne devra pas empiéter sur le parking de l'école maternelle.



Une partie de la parcelle AI 03

Parcelle AI 394

Parcelle AI 23

Parcelle AI 24

Article 2

A charge pour cette entreprise de respecter les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Article 4

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision en collaboration des personnes ci-dessous mentionnées à qui elle sera transmise:

- Monsieur le Sous-préfet d'Albertville,
- L'agent de police municipale,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,
Le 4 juillet 2022,

Le Maire,
Lionel ARPIN



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220704-2022-20-AU
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022

Date de mise en ligne le 05/07/2022